

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: Imprimerie GESSLER, SION

Cpte de chèques post. No 11 c 84. Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par PUBLICITAS S. A. Sion et ses succursales

Sur demande le "JOURNAL OFFICIEL" est joint comme supplément aux prix de fr. 2.25 par semaine et fr. 4.50 par an

Téléphone N° 46

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation écrite et dégrée. Les abonnements pour l'étranger sont payables d'avance

ANNONCES:

La ligne de son espace 0.80 0.25 2.00
Réclame 0.80

Pour renseignements et devis s'adresser à PUBLICITAS S. A., SION

ABONNEMENTS:

L'abonnement est payable par six mois.
Valais et Suisse 9.— 4.50 2.00
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine) . . . 17.— 2.— 6.20
Envoyé par mandat . . . 20.— 12.— 7.—
— Abonnements par poste 25 cts en plus —

ATTENTION!

Dès aujourd'hui LA MAISON

Séverin ANTHANMATTEN, Sion

RABAIS réel de 30% à 50%

Brigue, Sierre, Viège, Zermatt

toutes les confections pour dames et enfants, hommes et jeunes gens et tous les articles d'hiver en magasin.

Toutes les cotonnades, pour tabliers, chemises, etc., également chapeaux, chemises, couvertures, draps de lit, tapis, descentes de lit etc., seront vendus avec une réduction de 20 à 30%

Un stock très important de draps et mi-draps, environ 18,000 m., provenant d'une des premières fabriques de draps suisses, marchandise de toute première qualité (tissus pour dames, messieurs et enfants) qui était destiné à l'étranger, n'a pas pu être expédié à cause des difficultés du change et d'importation et sera mis en vente à des prix incroyables.

Prix d'avant la guerre

Vêtements pour messieurs, costumes pour dames et enfants sur mesure. Façon et fournitures pour vêtements d'hommes frs. 45.—, à 65.—, à l'essayage fr. 3.— en plus.

Occasion à profiter Ce rabais est la cause de la situation actuellement très critique en Suisse et n'est que passager.

Chambre meublée à louer

S'adresser au bureau du journal

Chambre meublée

indépendante. Pourrait former 2 chambres. Convientrait éventuellement pour bureau.
S'adresser sous chiffres P. 397 S. Publicitas, Sion.

Jeune ménage cherche pour de suite

Jeune fille

Bon gage. Pour renseignements s'adresser sous chiffres P. 10041 S. Publicitas, Sion.

On demande une forte fille

pour aider au ménage.
S'adresser à Marius Grognoz, Merlet, La Tour-de-Pellz.

une auto Mathis

à vendre pour cause départ
prix à convenir, très avantageux, garanti 7 litres benzine par 100 km. indispensable à tout médecin, vétérinaire ou commerçant. Offre sous chiffre P4613 Publicitas Sion.

Pour le Carême



Poisson de mer frais.

Thon au détail et en boîtes
Prix très avantageux
A. ELSIG, fils, Sion

Occasion exceptionnelle

Pour faire apprécier d'avantage notre marque bien connue « Bleu Coton Américain » nous sommes à même de le livrer maintenant à un prix relativement bas. D'une blancheur éclatante, d'éclat soyeux et de grande résistance, il est des plus recherchés, il permet de fabriquer des étoffes soignées irréprochables.
En paquets de kg. 4 1/2 coton blanc retort, 23 fils, dans les Nos 10, 12, 14 et 16, le paquet 45 francs.
Vater filés simples dans les Nos 12, 14 et 16, le paquet: 38 frs.
Nous envoyons partout contre réception du prix. C'est une intéressante innovation, dans votre intérêt il faut nous écrire aujourd'hui.
GENOLET Noé, Business Collège à Euseigne, Hérens (Valais)

La Boucherie Leuch Pontaise.

Lausanne
expédition contre remboursement de la belle

graisse fondue

à fr. 3 le kg., port en plus

Vente aux enchères

Sous la Grenette, le 12 février, dès 9 h. du matin, l'agence d'affaires Emile ROSSIER & Cie, Sion, vendra divers outils agricoles, de maréchalerie et fournitures diverses en fer.

Cours de cuisine rapide

Prochain cours de Mlle Louise BRAILLARD, à l'ancien Hôtel du Simplon à St-Maurice (Valais).
du 15 février au 16 mars
Prix du cours avec chambre et pension fr. 210.—.

Cyclistes et motocyclistes

Voyez chez BALMA, Martigny-Ville, AU CENTRE DE LA PLACE, maison de cycles, la plus ancienne du Valais, les bicyclettes Condor, Automoto, Bianchi, Goricke, Grossgolden (anglaise) ainsi que la motocyclette Trera et Condor. Dans ces marques, vous trouverez sûrement ce qui vous convient, soit de routes, soit de courses, aussi avec caoutchouc plein, à des prix défiant toute concurrence. Vélos neufs militaires garantis, depuis frs. 200.—. Pneus à frs. 10.—. Chambres à air à frs. 5.—. Envois par poste. Dépositaire des pneus d'auto Michelin.
Réparations à prix modérés. Grand dépôt de benzine, huile, carburateur et accessoires.

Agents

sont recherchés dans tous les districts du canton pour assurance contre accidents, responsabilité civile, vols avec effraction, dégâts causés par les installations d'eau, bris de glaces et bris de machines. Haute provision.
Pour renseignements s'adresser Case postale No 21.62, Viège

Soyez vous-même votre médecin

Améliorer votre santé et prolonger votre vie. Vous pouvez vivre plus de cent ans toujours jeune et vigoureux. Il ne dépend que de vous. Rendez votre existence agréable et facile. Je vous enverrai mon livre: « Le Médecin des Pauvres ». Il vous explique comment vous pouvez être vous-même votre propre médecin. Il contient 2000 recettes utiles et donne une description claire et facile des plantes médicinales et les secrets des guérisseurs de tous pays.
Envoyez-moi simplement votre nom et votre adresse et 3 fr. 75 en mandat-poste.
GENOLET Noé, Business Collège à Euseigne, Hérens (Valais)

Viande et charcuterie

BON MARCHÉ

Rôti s. os ni charge, kg. fr. 3.-40
Bouilli avec os . . . 2.-40
Saucisses et saucissons . . . 4.—
Salamis 5.—
Viande fumée av. os . . . 4.—
Viande pour charcuterie . . . 3.-20
Expédition à partir de 2 kg.
Boucherie Chevaline Lausannoise
Ruelle Gd.-Pont 18 — Tél. 24.03
— Lausanne —

Fromage!

Réduction des prix

J'expédie:
fromage maigra 1 q. le kg. F. 3.—
fromage 1/2 gras » 3.40
fromage d'Appenzell » 3.40
fromage Tilsit, gras Ia » 4.50
dep. 5 kg. contre remboursement
W. LUTHI, commerece de fromage, Linseubühlstr. 18, St-Gall.
RELIGIEUSE donne secret pour guérir pipi au lit et hémorroïdes. Maison Burot N 25 à Nan-

Chauffage bon marché

Nos Sédunois ont raison de préférer de plus en plus aux charbons américains et anglais si chers mon excellent Anthracite de Nendaz (le meilleur du Valais) qui jouit d'une si vieille et si bonne réputation.
On l'emploie sans mélange: dans les poêles, fourneaux à grilles, etc., mélangé à du coke dans les chauffages centraux.
La distribution s'effectue maintenant deux fois par semaine, les jeudi et samedi après-midi au Concasseur de Ste-Marguerite, sous le pont du chemin de fer. Prière d'apporter des sacs, caisses ou petits véhicules pour les petites quantités. Sur demande, on livrera à domicile les commandes plus importantes.
Le Bureau de la Mine, Maison Kohler, délivre les bons permettant de retirer la marchandise.
Protégez l'industrie valaisanne!
BUECHLER, Mines d'Anthracite du Valais, Sion.

CARRELAGES ET REVETEMENTS

DEVIS SUR DEMANDE

DEVIS SUR DEMANDE

J. ROD - LAUSANNE

ST-ROCH 10 TEL. 1 39.61

PIANOS

GRAND CHOIX
GARANTIE
VENTE A TERMES
ENVOI FRANCO

PIANOLA QUEUE

„PIANOLA” APPAREIL LE PLUS PERFECTIONNÉ POUR JOUER LE PIANO
DEMANDEZ NOS PRIA-COURANTS P

BALE HUG & C^o BALE

Le Crédit Sierrois à Sierre

reçoit des dépôts d'argent,
à vue et à terme
aux meilleurs taux du jour

LA DIRECTION

POUR LA FEMME

Toute femme qui souffre d'un mal quelconque de la Menstruation, Règles irrégulières ou douloureuses, en avance ou en retard, Pertes blanches, Maladies intérieures, Métrite, Fibrome, Salpingite, Ovarite, Suites de couches, guérira sûrement sans qu'il soit besoin de recourir à une opération, rien qu'en faisant usage de la

JOUVENCE DE L'ABBE SOURY

uniquement composée de plantes inoffensives jouissant de propriétés spéciales qui ont été étudiées et expérimentées pendant de longues années.
La Jouvence de l'Abbé Soury est faite expressément pour guérir toutes les maladies de la femme. Elle les guérit bien parce qu'elle débarrasse l'intérieur de tous les éléments nuisibles; elle fait circuler le sang, décongestionne les organes, en même temps qu'elle les cicatrise.
La JOUVENCE DE L'ABBE SOURY ne peut jamais être nuisible, et toute personne qui souffre d'une mauvaise circulation du sang, soit Varices, Phlébites, Hémorroïdes, soit de l'Estomac ou des Nerfs, Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, soit malaises du

RETOUR D'AGE

doit employer la

JOUVENCE DE L'ABBE SOURY

en toute confiance, car elle guérit tous les jours des milliers de désespérées.
La Jouvence de l'Abbé Soury préparée à la Pharmacie Mag. Dumontier, à Rouen (France), se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Prix: la boîte pilules 5 fr., le flacon liquide 6 fr.
Tout flacon vendu en Suisse doit être revêtu d'une bande spéciale à filet rouge portant le portrait de l'Abbé Soury et la signature Mag. Dumontier.

La Déchargeuse si précieuse

inventée par V. Gendre, est celle qui a révolutionné l'enthousiasme des agriculteurs.
Cette invention est réellement sensationnelle, pensez-y bien; en 30 secondes une charge de foin peut être élevée à son extrême hauteur et dans n'importe quel bâtiment.
Elle est enfin sans égal dans son domaine et protégée par trois brevets: 17,398 expiré, Brevet 41-478. Brevet 65-788 et Brevet 68-379

Elle est supérieure à toutes celles qui existent
Parce qu'elle a obtenu la plus haute récompense à l'exposition de Berne

- » est entièrement montée sur coussinets à billes, ce qui donne grande facilité de roulement.
- » seule possède un frein automatique de sûreté, aussi si monté sur billes, brevet 41-478.
- » que l'ensemble de la dite déchargeuse est entièrement breveté 65,788.
- » possède le décrochage automatique des chaînes, selon désir.
- » a été copiée partout mais jamais égale.
- » est garantie 4 ans contre tout vice de construction.

Dans le but de perfectionner toujours notre déchargeuse 2.000 fr. sont offerts à celui qui n'indiquera le moyen de construire une déchargeuse plus simple, aussi pratique, aussi solide et moins coûteuse.

Agriculteurs soucieux de vos intérêts, demandez nos catalogues et références

V. GENDRE, constructeur

— FRIBOURG —

La Terre Vaudoise

Organe de la Société vaudoise d'Agriculture et de Viticulture
paraissant tous les samedis à Lausanne
à un tirage justifié de 14.500 exemplaires
et les annonces suisses coûtent
fr 30 cts. la ligne seulement

Commerçants!
Utilisez cet excellent organe campagnard vaudois, vous en serez satisfaits

La chasse au bolchevistes

La France est sans pitié pour les propagandistes bolchevistes et leur a déclaré une chasse qui promet d'être fructueuse. Nous avons déjà annoncé plusieurs arrestations; les journaux français publient l'arrestation du secrétaire général du journal socialiste, M. Amédée Dunois.

L'« Echo de Paris » écrit à ce propos: « Les perquisitions opérées par la police parisienne et les recherches faites dans les banques ont donné un nouveau développement au complot communiste.

Dès à présent, il semble bien que cette affaire va prendre une extension et une gravité que les opérations de la semaine passée permettaient à peine d'entrevoir.

Ce n'est qu'un début, mais qui permet déjà d'évaluer combien la propagande faite par les bolcheviks de Moscou en France était étendue. Elle atteignait, croyait-on, des personnages de second plan, du moins en apparence et seulement connus dans certains milieux fermés du communisme; mais voici que dans un rebondissement subit de l'affaire, d'autres personnalités affiliées au Parti socialiste se trouvent mêlées — et de très près — à l'organisation du complot communiste destiné à « chambarder » notre pays.

En attendant, deux importantes arrestations ont été opérées l'autre jour: celle d'un certain Alfred-Clovis Mignot, représentant de commerce, 96, boulevard Magenta, et celle de Amédée Catoni, dit Dunois, membre du comité directeur de l'« Humanité » et rédacteur à ce même journal.

On sait qu'en dehors d'Abramovitch-Zaleski; arrêté à Nice, quatre autres personnages: Rodimir Vouïovitch, Velgar Kossanovitch, Milan Gueratovitch et Louis Keim, dit Ker, sont déjà écroués à la Santé, pour complot contre la sûreté de l'Etat.

L'arrestation de M. Dunois a provoqué une grosse sensation, en raison de l'influence qu'il exerce dans le parti socialiste français.

A la suite d'une enquête, très minutieuse, à la suite aussi des perquisitions opérées, chez M. Dunois, M. Jousset, juge d'instruction, n'a pas hésité à inculper le secrétaire général de l'« Humanité », de participation au complot communiste.

M. Dunois en effet est convaincu d'avoir encaissé un chèque de 10,000 francs tiré par le pseudo-docteur Abramovitch-Zaleski « l'œil de Moscou », sur l'« American-Express ».

Amené à la police judiciaire et interrogé par M. Jousset, M. Amédée Dunois s'est énergiquement refusé à indiquer pour quel usage, il avait reçu cet argent plus que suspect.

M. Amédée Dunois a été écroué à la Santé. C'est au Congrès de Strasbourg, en 1920, que M. Dunois prit contact avec le comité de la Ligue Internationale et c'est lui qui accompagna au Congrès de Tours Clara Zetkin, tandis que celle-ci vint apporter aux communistes français l'évangile selon Lénine.

Un autre personnage, M. Griffuelhes, ancien secrétaire général de la C. G. T. a été amené à la police judiciaire et interrogé; il avait touché pour sa part un chèque de 10,000 frs. de Zaleski, comme intermédiaire.

De nouveaux mandats d'arrestations ont été lancés.

Si les gouvernements d'autres pays agissaient avec la même énergie contre les propagandistes de la doctrine révolutionnaire, le bolchevisme demeurerait bientôt confiné dans son pays d'origine, la Russie et l'Europe centrale et occidentale ne tarderait pas à être délivrée de ce cauchemar; mais on doit malheureusement constater qu'ailleurs les adeptes de Lénine continuent à jouir d'une liberté qui leur facilite la sinistre besogne.

SUISSE

Le Conseil de la S. D. N. proteste

L'Agence télégraphique suisse a reçu la dépêche suivante, au sujet du passage des troupes de la Société des nations à travers la Suisse:

PARIS, 8 février. — La décision prise par la Suisse de ne pas livrer passage aux contingents de la S. D. N. destinés à Vilna, a péniblement surpris les dirigeants de la S. D. N., les membres du conseil et du secrétaire général. Le conseil ne devant se réunir que le 21 de ce mois, on s'attend à une protestation que feraient en son nom et au sien propre, le Secrétaire général, par l'organe de sir Eric Drummond.

On se montre particulièrement surpris, dans les milieux intéressés, de ce que la Suisse a cru devoir adopter cette attitude sur la foi de renseignements incomplets et qu'elle n'ait pas cru devoir s'adresser, pour vérifier ses informations, à ceux-là mêmes qui devaient être parfaitement au courant de l'organisation du plébiscite. La Suisse aurait appris de la sorte que, depuis la dernière note publiée par la Lituanie, et sur laquelle la Suisse a étayé son refus, la Lituanie avait accepté que l'ordre fut assuré dans les territoires plébiscitaires par les contingents prévus par la S. D. N.

Dans ces conditions, on se demande premièrement pourquoi la Suisse a précipité son refus, et deuxièmement sur quoi elle pourrait désormais le fonder.

Le mystère de l'homme insoulevable

Le boxeur américain Johnny Coulon, l'homme « insoulevable », de qui un physiologiste parisien a écrit qu'il présentait un phénomène inédit et inexplicable, Johnny Coulon a été soulevé, dimanche, à plus d'une reprise, à Genève, par Maurice Dériaz et André Cherpillod. Ainsi que le supposait depuis longtemps le frère de ce dernier, M. Armand Cherpillod,

professeur de culture physique, à Lausanne, Coulon, pour enlever toute énergie à son adversaire, usait de prises de jiu-jitsu, consistant d'une part à comprimer cruellement la carotide, au cou, d'autre part à saisir le poignet de façon à éloigner le plus possible les deux corps l'un de l'autre.

Coulon, ainsi déraciné par nos deux athlètes suisses, ne peut avouer sa défaite; il affirme qu'on n'a réussi à le décoller qu'en modifiant sa position habituelle. Quoi qu'il en soit, le mystère n'était qu'un truc. On s'en doutait.

Doctorat par correspondance

L'Université de Genève a déposé une plainte au parquet du procureur-général, contre M. le professeur Demole, agent pour la Suisse de l'Oriental University, institution américaine qui, moyennant 3000 francs, pour frais d'inscription et d'examen, délivre, après des cours suivis par correspondance, des diplômes de doctorat.

Dans un rapport qu'il vient d'adresser au parquet, M. le professeur Moriaud, doyen de la Faculté de droit, admet que les agissements de M. Demole, peuvent tomber sous le coup du Code pénal genevois.

La crise industrielle

La Fédération des industries du textile communique ce qui suit:

« L'industrie textile suisse, comme d'ailleurs toute l'industrie suisse, doit lutter contre des difficultés plus grandes que jamais. Si on pouvait considérer l'année 1919 comme une année extraordinairement dure, la situation a encore empiré au cours de 1920, notamment vers la fin de l'année. En raison de l'élévation du cours, toute exportation de tissus est devenue impossible. De plus, des marchandises, à bon marché pénètrent dans le pays, importées des pays limitrophes à la faveur du change, de sorte que le marché intérieur échappe aussi à l'industrie suisse.

Depuis des mois, les exploitations ne travaillent que pour les réserves, uniquement pour occuper les ouvriers. Cet état de choses ne peut plus durer longtemps et déjà des réductions de travail et des congédiements en masse ont lieu et on prévoit que de semblables mesures devront encore être prises par les exploitations d'ici quelque temps sur une plus grande échelle. Il y aura donc sous peu une grande cessation de travail et un grand chômage dans cette industrie nationale, si les autorités n'arrivent pas à protéger l'industrie du pays contre la concurrence étrangère au moyen de mesures appropriées.

Le dernier rapport de l'Office du travail donne les chiffres suivants:

Se sont annoncés comme cherchant des places 24,993 hommes et 9,659 femmes. Au total 34,652, c'est à dire 1906 de plus que la semaine précédente. Le nombre des places disponibles est descendu de 969. Le nombre de ceux qu'on assiste est de 14,969 contre 13,611 de la semaine précédente.

Chômeurs partiellement 71,922 personnes, contre 68,858 au dernier rapport. Parmi ces ouvriers, 31,364 sont dans l'industrie textile, 18,761 dans l'industrie horlogère, 7745 dans la fabrication des vêtements et 6939 dans l'industrie des machines et la métallurgie.

C'est sans doute pour améliorer cette situation que la commission de l'Union syndicale suisse, réunie à Olten, a décidé de protester énergiquement contre toute interdiction d'importation et tout relèvement des droits de douane.

Budget fédéral

Le Conseil fédéral a adopté le projet de budget pour l'année 1921. Le budget prévoit un déficit de 135 millions.

L'imposition indirecte de nos exportations

A la suite de la note communiquée à la presse dans laquelle nous étions élevés contre les taxes diverses prélevées par des autorités étrangères sur nos exportations, l'Ambassade de France publie à son tour une déclaration d'après laquelle le visa des certificats d'origine serait délivré gratuitement; quant aux certificats de vérification, ils seraient facultatifs et uniquement destinés à faciliter l'entrée en France des marchandises d'exportation suisse.

Cette déclaration part du point de vue, parfaitement injustifié d'ailleurs, que notre communication visait plus particulièrement nos exportations en France. Or, si l'on veut bien prendre la peine de s'y reporter, on verra qu'il n'en était rien. Néanmoins, il n'est peut-être pas superflu de répéter que nos observations générales étaient rigoureusement exactes. En ce qui concerne plus particulièrement le trafic avec la France, il est avéré, par exemple que lorsqu'un exportateur suisse fait viser un certificat d'origine suisse — ce qui n'est plus nécessaire que dans très peu de cas — le consulat prélève une taxe de six francs. Quant à la production d'un certificat de vérification, elle est nécessaire chaque fois que la douane française « met en doute l'origine suisse de la marchandise », malgré le certificat d'origine « suisse » qui l'accompagne. Dans ce cas, l'exportateur n'a pas d'autre ressource que de faire faire en France une expertise légale sur l'origine de la marchandise ou de renoncer à l'application des tarifs douaniers minima, ou bien de demander un certificat de vérification au consulat français de la circonscription dont il dépend, ce qui coûte 18 francs la première fois et 6 francs chaque fois suivante, bien entendu en francs suisses.

Bien que notre premier communiqué n'y ait pas fait la moindre allusion nous nous réservons de revenir sur la question pourquoi nombre de certificats délivrés par les chambres de commerce suisses accréditées ne sont encore pas considérés comme la preuve certaine de l'origine des marchandises.

Association « Semaine Suisse »
Le secrétariat central.

Bons de Caisse

L'émission des Bons de Caisse 6% de la Confédération Suisse, dont la souscription a été clôturée le 5 février, a obtenu un résultat fort réjouissant. Il a été souscrit, en effet, un montant total de frs. 188 millions, dont frs. 136 millions contre espèces et fr. 52 millions sous forme de conversion.

CHAMBRES FÉDÉRALES

Interpellation Brugger

Le colonel Brugger a interpellé lundi le Conseil fédéral sur la demande de passage à travers la Suisse de troupes étrangères destinées à faire la police à Vilna.

De l'avis de l'interpellant, en aucun cas, nous ne devons permettre que la neutralité militaire de la Suisse soit exposée. Dans sa déclaration du 13 février 1920, le Conseil fédéral exposait expressément qu'un tel passage de troupes étrangères ne pourrait s'effectuer à travers le territoire de la Confédération. Nous devons en tout cas étudier ce cas avec minutie ne pas abdiquer nos droits.

M. Motta a répondu à M. Brugger en exposant les motifs de la demande adressée au Conseil fédéral. Puis, il a fait la déclaration de principe suivante:

« La demande d'accorder le passage des troupes de la Société des nations à travers le territoire de la Confédération appelle des remarques d'ordre général, que je vais au nom du Conseil fédéral, préciser et développer brièvement.

« Le droit de disposer de son territoire est pour chaque Etat un attribut essentiel de sa souveraineté. Aucun Etat ne se trouve donc en principe dans l'obligation de permettre jamais aux troupes d'un autre Etat, quelles que soient leur nature et leur destination, de traverser son territoire. Les Etats qui sont devenus membres de la Société des nations ont cependant accepté, conformément au troisième alinéa de l'art. 16 du pacte, l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour faciliter le passage à travers leur territoire, de tout membre de la Société qui participe à une action commune, pour faire respecter les engagements de la Société. Cette convention n'implique une limitation conventionnelle de la souveraineté — cela est évident — que dans le cadre de l'article 16, c'est-à-dire dans les actions communes, dirigées contre un Etat en rupture de pacte.

« Or, pour la Suisse, l'obligation de laisser passer des troupes n'existe pas, même dans le cas que je viens de préciser. Tels ont été entre autres, en effet, le but et le sens de la déclaration que la Suisse a obtenue à Londres.

« La Suisse n'a donc jamais, en aucune circonstance et pour quelque raison que ce soit, l'obligation juridique de consentir au passage d'une troupe étrangère. Ce droit est clair, précis, incontestable et incontesté. La Suisse est toujours la maîtresse souveraine de son territoire.

« Reste la question de savoir si la Suisse a non seulement le droit mais l'obligation internationale de refuser en toutes circonstances le passage de troupes. Il y aurait un excès et plus encore qu'un excès, mais une erreur manifeste, à prétendre qu'une telle obligation se trouve virtuellement contenue dans l'idée de notre neutralité perpétuelle. Celle-ci nous empêche de prendre part à des actions de guerre autres que celles visant à la défense de notre territoire, de notre indépendance et de notre honneur. En dehors de cette hypothèse — qui est rapportée elle-même à une neutralité garantie et reconnue par les autres, mais avant tout librement voulue par nous-mêmes — la liberté de la Suisse demeure tout entière.

« Le fait que la Suisse est devenue membre de la Société des nations n'a rien changé à la position juridique du problème.

« Le problème juridique n'aurait pas un autre aspect, même si la Société des nations n'existait pas. Il est exact par contre que tous les membres de la Société des nations — dont la raison d'être fondamentale réside dans la volonté commune de maintenir la paix et d'éviter la guerre — ont les uns envers les autres et tous envers la Société, un devoir général de solidarité, dont les manifestations et les effets doivent être appréciés et jugés dans chaque hypothèse particulière, avec un esprit d'équité supérieure: »

CANTON DU VALAIS

Les élections au Grand Conseil

L'assemblée des délégués de la « Volkspartei » du district de Conches a désigné comme candidats députés de ce district aux élections du 6 mars: MM. Adolphe Clausen, de Fiesch; Léon Hallenbarter, d'Obergesteln; Guillaume de Kalbermatter, de Sion et Edouard Seiler, de Munster.

— Le: délégués radicaux du district de St-Maurice ont décidé de présenter une liste de 5 candidats députés et autant de suppléants.

Nominations judiciaires

Le tribunal cantonal a nommé juges-substituts: Arrondissement de Conches-Morcel-Brigue: M. Pierre Tschieder, à Brigue. Arrondissement de Viège-Rarogne: M. Hans Schröter, à Viège. Arrondissement de Loèche: M. Robert Varonier, à Varone. Arrondissement de Sierre: M. François Borget, à Sierre. Arrondissement d'Hérens-Conthey: M. Albert Delaloye, à Chamoson. Arrondissement de Sion: M. Joseph Kuntschen, fils, Sion. Arrondissement de Martigny-St-Maurice: M. Maurice Gross, à Martigny. Arrondissement d'Entremont: vacant. Arrondissement de Monthey-St-Maurice: M. Camille Mariaux, à Monthey.

Les zones et le Valais

Dans un article consacré à la question des zones, le « Journal de Genève » s'exprime comme suit en ce qui concerne le Valais:

« Si la France dispose librement de la grande zone d'annexion de 1860, elle ne saurait en faire autant de la petite zone attribuée au Valais en 1829, en application des dispositions du traité de Turin, pour remédier à la situation du village de St-Gingolph.

« La raison d'être de cette zone était d'éloigner les douaniers sardes de la frontière politique qui passe par le milieu de la localité valaisanne.

« Il s'agit là de droits permanents, concédés par le roi de Sardaigne à la Suisse et reconnus par la France dans le traité de cession de 1860. L'administration française désireuse de régler cette situation contractuelle par voie autonome n'a pas jugé à propos de mentionner St-Gingolph dans le projet présenté au Conseil fédéral.

« Il n'est pas fait mention ni des intérêts du Valais ni de ceux de Vaud dans une convention destinée cependant à régler les futures relations de voisinage de la France avec ces deux cantons également.»

FAITS DIVERS

Pêche affermée

Voici les noms des cours d'eau et canaux dans lesquels le droit de pêche est affermé actuellement:

Le canal Stockalper avec la Gréffaz, l'Avignon (cours supérieur), le canal des Feuilles de Collombey, le canal des Chambrattes sur Vouvrivry, la Vièze, le canal Réchy-Granges de Chippis au pont de St-Léonard, le ruisseau de Chables-Croix, le ruisseau du Vaux, la Salenfe, à Vernayaz (en aval de la cascade de la Pissevache et le canal qui s'y rattache), le Bras Noir, à Chippis. Les affluents de ces cours d'eau dès leur source sont compris dans les eaux affermées.

Concessions de mines

Mme Lauper-Comtesse, au Locle a fait la demande de deux concessions de mines de plomb argentifère, argent et spath-fluor dans la vallée de Bagnes, la première limitée par l'Alpe de la Lys, Corbassière et le Mont-Rognoux et la seconde par l'Alpe de la Chaux, le Bec des Roxes et la Dranse (les Morgnes).

Aux hôteliers valaisans

L'Association pour le Développement et la Sauvegarde de l'Industrie hôtelière en Valais tiendra son assemblée générale ordinaire à l'Hôtel de la Gare à Sion, dimanche le 13 février prochain à 9 heures du matin, avec l'ordre du jour suivant:

1. Protocole;
2. Rapport sur l'exercice 1920;
3. Comptes pour 1920;
4. Conférence de M. Kurrer, Directeur du Bureau Central de la Société Suisse des Hôteliers;
5. Fixation des prix minima;
6. Cours de comptabilité;
7. Réclame;
8. Secrétariat;
9. Cotisation pour 1921;
10. Budget pour 1921;
11. Contrat collectif de travail;
12. Pension d'étrangers;
13. Employés étrangers;
14. Achats collectifs;
15. Propositions individuelles.

Tous les membres de l'Association, ainsi que tous les hôteliers du Valais sont priés d'assister à cette assemblée.

Les hôteliers valaisans qui ne font pas encore partie de l'Association pourront demander leur admission le jour de l'Assemblée générale.

Il sera intéressant pour toutes les personnes s'occupant de l'hôtellerie d'entendre le directeur du Bureau central de la Société suisse des Hôteliers faire une conférence sur les questions qui ont un intérêt capital en ce moment pour cette industrie. Il y aura également à discuter des questions très importantes pour l'Association et pour le développement de l'industrie hôtelière en Valais.

Les délibérations commenceront à 9 heures du matin jusqu'à 11 h. 15. A midi aura lieu un dîner en commun à l'Hôtel de la Gare à Sion au prix de fr. 5 par personne, vin compris. La discussion de l'ordre du jour sera reprise à 2 heures de l'après-midi, pour être achevée vers 6 heures.

Cinéma et tourisme

La « Revue suisse du Cinéma » vient de lancer l'idée d'un concours pour la création d'un ou deux films destinés à faire connaître au dehors les beautés naturelles de notre pays et créer ainsi une publicité utile à notre industrie hôtelière qui souffre de la crise actuelle.

Voici comment la « Revue du Cinéma » envisage son projet:

Le scénario du film sera premièrement mis au concours. Les auteurs suisses et étrangers pourront y prendre part, à condition de respecter l'idée primordiale, soit que les scènes se succèdent dans le cadre de nos paysages suisses, avec une proportion déterminée de tableaux d'intérieur. Comme metteur en scène, le comité fera appel à une des célébrités de l'écran et, comme artistes, à six vedettes étrangères importantes, allemande, américaine, anglaise, française, italienne, scandinave, qui, toutes, selon le scénario, devront avoir approximativement des rôles d'égal importance.

Si nous voulons établir ce ou ces films de propagande, il est nécessaire qu'ils s'imposent à l'étranger par leur valeur artistique et

par la qualité des interprètes. Il ne convient pas de « tourner » une bande secondaire qui dormirait dans les cartons et qui ne serait jamais projetée sur aucun écran. Cela serait de l'argent jeté par la fenêtre. Ce qu'il faut, c'est le grand film, qui tout en captivant le public fasse dire au spectateur: « Que c'est beau la Suisse! » et naître ensuite dans son esprit le désir de voir par lui-même les paysages qu'il vient d'admirer. C'est de la propagande directe et utile, dont le profit peut être immense pour le pays tout entier.

L'heure paraît favorable. Les changes ont une tendance marquée vers l'amélioration et ne constitueront peut-être bientôt plus un obstacle insurmontable à la venue des étrangers en Suisse.

Mais après cette vie troublée et angoissante de guerre, après sept ans, ne convient-il pas de rappeler à l'esprit des populations du monde entier que nos sites, nos Alpes, nos lacs, constituent toujours des buts d'excursion remarquables. C'est un point capital. Des affiches des prospectus atteindront-ils les deux cents millions de personnes qu'un beau film peut toucher? Le problème est là. Le poser, c'est le résoudre. Aux anciens moyens de publicité, il faut opposer les méthodes modernes. Nos autorités, qui doivent avoir à cœur l'intérêt général ne peuvent que souscrire à notre initiative.

Chronique Sportive

Concours de ski

La Section de Montana-Vermala du Club alpin suisse organise, pour les samedis 12 et dimanche 13 février, un grand concours de ski, qui comprendra entre autres une course d'endurance au Mont Lachaud, crête de 2223 mètres d'altitude qui se détache de la Plaine-Morte, au-dessus du Sanatorium genevois de Vermala, des courses de vitesse et d'obstacles et enfin un concours de saut.

Les meilleurs ski-clubs du Valais et de l'Oberland sont annoncés.

Chronique séduisole

Nos tarifs électriques

Un de nos correspondants s'élevait, il y a quelque temps, avec beaucoup de raison, contre les nouveaux tarifs au compteur appliqués aux abonnés à l'électricité. Ces tarifs sont basés sur un système qui les majora de telle manière qu'il ne sera bientôt plus possible de s'éclairer à l'électricité, à moins de grever son budget de charges extraordinaires difficilement supportables à l'heure actuelle.

Aussi le mécontentement est-il général en ville et les réclamations sont nombreuses. On peut difficilement admettre qu'un service public, institué essentiellement dans l'intérêt général, constitue pour la population séduisole une charge aussi lourde. Il est regrettable que le nouveau règlement mis en vigueur le 1er janvier de cette année ait été adopté avec tant de précipitation; mais un règlement n'est pas immuable et les consommateurs attendent du nouveau Conseil municipal qui est entré en fonctions, nous n'en doutons pas, avec le sincère désir d'être utile à ses administrés, qu'il veuille bien prêter l'oreille à leurs très justes plaintes en revisant ce fameux règlement, dans le sens d'une échelle plus raisonnable des prix de l'électricité. Allons, Messieurs les Conseillers, qui, aux réunions politiques, promettez à vos électeurs mille et une bonnes réformes, faites le geste qu'attendent de vous les citoyens qui veulent non seulement « être éclairés » pendant les périodes électorales, mais désirent « s'éclairer » en tout temps sans qu'il leur en coûte les yeux de la tête. Vous ne voulez pourtant pas que dans une ville se disant « progressiste », nous soyons obligés de ressortir les vieilles lampes à pétrole ou encore les « croquets » des anciens.

Assemblée conservatrice

Les électeurs du parti conservateur progressiste de la Ville de Sion et de sa banlieue sont convoqués à une Assemblée générale qui est fixée à vendredi 11 février prochain et qui aura lieu à 20 h. 30 dans la grande salle de la Maison populaire.

Ordre du jour:

1. Exposé présidentiel;
2. Election des Députés et suppléants du Grand Conseil;
3. Désignation des candidats pour la commune de Sion;
4. Election des Conseillers d'Etat;
5. Divers et propositions individuelles.

Tous les électeurs conservateurs progressistes de la commune de Sion s'empressent d'assister à cette assemblée, vu l'importance et l'intérêt de ces élections qui pour le Conseil d'Etat se feront pour la première fois par le peuple et qui pour les députés et les suppléants du Grand Conseil s'opéreront non plus d'après le système majoritaire mais selon le principe de la Proportionnalité.

Le Président du Parti: Henri de Preux.

Carnaval à Sion

On nous écrit: Depuis la guerre nous étions plus ou moins privés des joissances du Carnaval; le jeudi

et le mardi gras se passaient presque dans le calme.

Heureusement que pour 1921 ce n'a fût point le cas; mardi soir les rues de Sion étaient sillonnées de masques qui amusaient le public nombreux amassé sur les principales places et rues de notre localité. Mais ce qui attira surtout l'attention des spectateurs ce fut « Saïda, roi du désert » et la pension-famille ou « Bouloting-Palace », promenés par un groupe de jeunes gens séduits. A leur arrivée sur le Grand-Pont, toute la population se pressait et riait aux éclats. Chacun voulait voir de près cette bête imaginaire et énorme qui s'appelle « Saïda » et voulait également lire les nombreuses affiches, très originales, qui étaient collées sur chaque côté de la « Pension-Famille ». Ce fut jusqu'à 11 h. des rires fous et un amusement continu.

Remercions ces jeunes gens et en particulier M. Eug. Wespj (c'est lui, paraît-il, qui dirigeait le cortège) pour leur bonne initiative et souhaitons leur un même succès pour le carnaval 1922. Un spectateur.

CHRONIQUE AGRICOLE

La fièvre aphteuse disparaît

Les bulletins de l'Office vétérinaire fédéral continuent à noter une diminution de la fièvre aphteuse. On pense arriver au printemps à une sérieuse diminution de la fièvre aphteuse et à ne plus avoir que des cas isolés.

Le bulletin du 31 janvier signale les chiffres suivants: 4869 étables (contre 5642 la semaine précédente) avec 41,650 pièces de gros bétail (47522) et 23704 de petit bétail (26913). Au début de janvier par contre, on notait: 64,100 pièces de gros bétail et 35,590 de petit bétail, dans 7400 étables et dans 6 pâturages.

Les nouveaux cas annoncés la semaine dernière se portent à 203 étables (312 la semaine précédente) avec 2483 bestiaux (3877). Le canton de Berne a pour sa part 11 étables seulement et 158 pièces de bétail nouvellement atteintes: le canton d'Argovie 24 nouveaux cas Zurich 20, Vaud 20, St-Gall 13, Soleure 11. Seul le Valais accuse une nouvelle recrudescence de la maladie: 56 étables nouvelles ont été contaminées au cours de la semaine dernière, ce qui donne pour le canton un total de 726 étables contaminées. Vaud 291, Argovie 132, Thurgovie 91, St-Gall 88, Schaffhouse 145, Soleure 115, Fribourg 61, Lucerne 35.

N'ont annoncé aucun nouveau cas les cantons de Schwytz, Obwald, Bâle-Ville, Grisons Tessin et Genève. Neuchâtel, Uri et Nidwald sont complètement « guéris ».

Echos

Première réception

Deux mille cent soixante-trois personnes ont répondu à l'invitation du Président de la République et assistaient à la première grande réception de l'Élysée. Le protocole, se rapportant aux précédents avait compté qu'un tiers au plus des invités se dérangerait: il en vint plus des trois quarts.

Il était assez tard lorsque le cardinal Dubois accompagné de Mgr. Roland-Gosselin, fit son entrée. Sa robe rouge fit sensation. Les invités du Président formèrent la haie sur son passage. Des dames, des jeunes filles s'avançaient et baisaient les mains de l'archevêque de Paris.

Mgr. Dubois demanda à se rencontrer avec le maréchal Foch. Mais on chercha vainement dans les salons le maréchal Foch. Il s'était éclipé avant l'arrivée du cardinal. On ne trouva pas davantage le maréchal Pétain, ni le maréchal Joffre.

Le maréchal Joffre était parti aussitôt après le dîner, qui était offert en l'honneur du corps

diplomatique. L'ambassadeur et l'ambassadrice d'Allemagne s'étaient retirés avant lui.

M. et Mme Mayer n'ont pas assisté, en effet, à la soirée.

Si Mgr. Dubois et Mgr. Roland-Gosselin ne purent s'entretenir avec les maréchaux, ils furent en revanche entourés par une nuée de membres de l'Institut.

Jamais, en effet, on ne vit tant d'habits verts et tant d'épées coquilles de nacre à une réception de l'Élysée. Toutes les « Sciences morales » et toutes les « Inscriptions et Belles Lettres » étaient là. Quant à l'Académie française, elle était représentée par MM. Jean Richapin et René Bazin. Il y avait, paraît-il, d'autres « Immortels ». Mais ceux-là n'avaient pas revêtu l'uniforme.

Le Grand-rabbin et aussi le président du Consistoire vinrent à la soirée, qui fut ainsi toute d'union sacrée. Mais on ne les remarqua pas. On n'avait d'yeux que pour la pourpre cardinale.

L'orchestre joua des airs modernes; c'était un simple orchestre, et non la musique de la Garde Républicaine. Dans un des salons, beaucoup de jeunes filles semblaient regretter que la soirée ne fut pas dansante.

Mais on ne dansera pas encore cet hiver à l'Élysée.

Exigez le **Luy Cocktail** servi dans sa bouteille originale avec un set de deux verres.

ETRANGER

Sous-marin coulé par les Irlandais

Le « Sinn Fein », organe de M. de Valera annonce que le sous-marin anglais « K-5 » fut coulé par une embarcation irlandaise. Il publie une dépêche datée de Dublin disant que le submersible fut coulé par un projectile mû par l'électricité qu'a inventé un ingénieur irlandais.

Ce journal ajoute que d'autres désastres survont.

Femme condamnée à mort

La Cour d'Assises d'Anvers a jugé, vendredi, par contumace, Marie-Thérèse Peeters, épouse de Pierre-Louis-Ferdinand Kemps, originaire de Dessel, âgée de 39 ans, domiciliée à Moll (Belgique).

Après l'invasion de la Belgique, elle offrit sa collaboration aux Allemands et commença par faire arrêter et déporter son propre mari.

Son auberge de Moll, au milieu de la Campine où se préparaient tant d'évasions audacieuses, était un véritable poste d'observation allemand, dont l'activité était considérable. Grâce aux indications de Marie Peeters, plus de quatre-vingt personnes, de la Campine, d'Anvers, de Bruxelles, de Mons, des Français, six prisonniers de guerre russes, furent arrêtés à la frontière et condamnés aux travaux forcés.

En 1916, elle servit de « guide » à un groupe de 32 hommes qu'elle conduisit dans une embuscade allemande près de Lommel. Les Allemands firent usage de leurs armes et M. Joseph Lenaert, de Malines, fut tué à bout portant. Elle dénonça aussi M. Soeffers, de Moll, qui fut exécuté.

Elle prit la fuite à l'armistice, sous la menace même de ses concitoyens.

Son cabaret fut entièrement mis à sac après l'armistice.

Marie Peeters a été condamnée à la peine de mort et à la destitution de tous ses droits. Mais elle se trouve en sûreté en Allemagne.

Le secret des avions allemands

Les avions que l'Allemagne doit, aux termes du traité de Versailles livrer à la commission interalliée d'aéronautique, arrivent à Anvers dans un état lamentable. Les parties les plus essentielles manquent à chaque appareil. La toile a été enlevée, ainsi que les magnéto et les attaches en cuivre. Il est impossible de reconstruire une machine, même si dans

ce but on démolisse plusieurs modèles du même type.

La détérioration est faite systématiquement de manière que le secret de la construction ne puisse être découvert ou que l'avion ne puisse être utilisé.

Un exploit marin

Il y a quelques jours, le steamer « Huanchaco » a amené à Barrow (Angleterre), le navire de 5000 tonnes « British Peer » qu'il a remorqué à travers l'Océan sur une distance de 1560 milles, c'est-à-dire, 28899 km. C'est un record de remorquage.

Ayant perdu son hélice au milieu de l'Atlantique le « British Peer » demanda du secours par T. S. F. Le « Huanchaco » accourut à l'aide, et, malgré la tempête qui régnait, on réussit à tendre plusieurs câbles entre les deux navires. Par moments, séparés par des vagues énormes, les deux vaisseaux ne se voyaient plus. C'est à force de prodiges dans la manœuvre de leurs bateaux que les capitaines ont réussi à gagner la terre, en dépit de la mer démontée.

La Grande Chartreuse

Quand les religieux furent expulsés, il y a 18 ans, du monastère de la Grande Chartreuse, dans les Alpes, ils allèrent s'établir à Tarragone en Espagne. Ils continuèrent d'y fabriquer la liqueur bien connue, qui porte le nom de Chartreuse, et cette liqueur est vendue en France par l'intermédiaire d'une Société, qui est d'accord avec les religieux: « L'Union Agricole ».

Or, en 1902, une société civile avait acheté après l'expulsion le monastère au liquidateur des biens des religieux. Cette société avait acquis aussi le matériel de distillerie. Elle prétendait avoir seule le droit de vendre en France, la liqueur appelée Chartreuse, et elle avait demandé aux tribunaux, de lui reconnaître ce privilège.

Elle a perdu son procès. La Cour de Cassation vient de juger que les secrets de fabrication sont demeurés la propriété des Pères Chartreux et que les religieux avaient donc le droit de faire vendre en France la liqueur fabriquée à Tarragone.

Trotsky contre Lénine

Le long silence qui régnait sur Lénine, que les uns considéraient déjà comme mort, vient d'être rompu. Lénine lui-même écrit dans la « Pravda » de Moscou un article intitulé: « La crise de notre parti ».

Cet article est fort intéressant, parce qu'il fait éclater devant l'opinion les divergences qui existent entre le père du bolchévisme et ce qui fut longtemps son premier lieutenant Trotsky, désireux aujourd'hui de traiter d'égal à égal. On est toujours le réactionnaire de quelqu'un, et Lénine préconise des ménagements à l'égard des syndicalistes, tandis que Trotsky, affirmant une intransigence toujours plus grande, veut que le pouvoir dictatorial des Soviets échappe complètement au contrôle des syndicats ouvriers.

L'un ou l'autre de ces syndicats viennent déjà de déclarer qu'ils refusent tout appui au gouvernement central, et, chez des gens de cette trempe, le refus signifie sans doute suivi d'une action violente. Nous verrons une fois de plus Saturne dévorer ses enfants.

Levée de séquestre

Le ministre belge a transmis la note suivante au ministre du Reich pour les affaires étrangères en date du 5 février:

« Le gouvernement belge n'a pas l'intention de séquestrer les biens des ressortissants des Etats allemands, conformément au droit qui lui confère le traité de Versailles, pour le cas où l'Allemagne ne violerait pas intentionnellement ses engagements. Cette renonciation s'étend aux biens allemands qui se trouvent en Belgique, dans ses colonies ou dans les territoires administrés par elle. »

La renonciation exprimée par le gouvernement belge est à plusieurs égards plus complète que la renonciation exprimée en son temps par le gouvernement britannique.

A propos de fiançailles princières

Le « Secolo » s'occupe des bruits répandus à l'étranger, au sujet des fiançailles de l'archiduc Joseph d'Autriche avec la fille aînée du roi d'Italie. Le journal relève qu'on croit voir dans cette prétendue alliance une attitude favorable du gouvernement italien à l'égard de la candidature de l'archiduc au trône de Hongrie.

L'agence Stefani a déjà démenti la nouvelle des fiançailles. Le « Secolo » croit savoir que l'archiduc avait, en effet, l'intention de s'apparenter à la famille royale italienne, mais qu'il a abandonné son intention.

Aux Etats-Unis

Le gouvernement américain prêche le désarmement. Mais le ministre de la guerre, M. Baker, vient de déclarer que cinq ans d'expérience à ce poste ont transformé son pacifisme en la plus ardente croyance à la nécessité de la force militaire. « Je pense, a-t-il dit que l'armée constitue le plus haut sommet dans l'évolution d'une société démocratique. Elle représente l'obéissance à la Loi; elle discipline, par le respect de la Loi, la coordination des fonctions sociales. »

Récemment, M. Baker a vigoureusement soutenu la nécessité de fixer à 580,000 hommes l'effectif de l'armée américaine. Quant au ministre de la marine, on sait qu'il est d'avis que la flotte américaine doit être accrue de façon à égaler la flotte britannique.

L'accord de Paris au Sénat italien

Lundi, au Sénat italien, le ministre des affaires étrangères, comte Sforza a exposé les résultats de la conférence de Paris. Il a déclaré que, pour déterminer le chiffre des réparations, il faut tenir compte du montant de la dette et de la capacité de paiement de l'Allemagne, capacité difficile à établir, l'Allemagne ne fournissant pas d'indication à ce sujet. La conférence a voulu que le paiement fut en raison directe de la prospérité croissante de l'Allemagne. Le projet de Boulogne prévoyait le paiement de 269 milliards, plus la cession de 12% de la valeur des exportations. Il ne s'agit pas là d'ailleurs d'une taxe sur les exportations qui eût entravé les exportations allemandes, et retardé la reconstruction économique du Reich, que les Alliés veulent au contraire hâter. Si à Londres, on arrivait à un accord ce sera un heureux résultat. La conférence a réduit à 240 millions de marks-or les frais d'occupation, en y comprenant, sur la proposition des délégués italiens, ceux des commissions interalliées. Enfin, la conférence a adopté le projet présenté par l'orateur de résoudre le problème oriental par un contact avec le gouvernement d'Angora directement, car l'Italie désire le rapide rétablissement de la paix en Orient.

DERNIERE HEURE

Nouvelle offensive grecque

ROME, 8. — L'agence « Stefani » reçoit de Constantinople des nouvelles provenant de Smyrne et d'après lesquelles les Grecs, forts de plus de 70,000 hommes, organisent une nouvelle offensive en Asie-Mineure. Les Turcs de leur côté font d'importants préparatifs pour faire face à l'armée hellénique.

ROME, 8. — D'après des informations venues du camp kémaliste, même si les Grecs réussissaient à avoir quelques avantages par une action imminente, les forces ottomanes se retireraient à l'intérieur et organiseraient la résistance à outrance.

Le clergé irlandais contre les attentats

DUBLIN, 8. — Mgr Wells, archevêque, primate de l'Eglise catholique romaine d'Irlande, déplore, dans une lettre pastorale, les actes de

violence, disant que si les Irlandais ont recourus à la violence, leur condition sera pire, et il met le peuple en garde contre toute association ou société secrète.

L'archevêque de Tuam va plus loin, et tout en étant sympathique aux revendications d'indépendance de son pays, il déclare que cela doit être obtenu par des procédés constitutionnels et rappelle que saint Paul a dit que « ceux qui agissent en opposition avec le pouvoir temporel agissent en opposition avec les décrets de Dieu et se mélangent la damnation éternelle. »

Il fait appel au clergé pour persuader les fidèles de rompre toute association avec les sociétés secrètes, dont les membres pourraient être appelés, d'un moment à l'autre à désobéir aux commandements de Dieu.

D'autres évêques, dont l'un déplore la politique de répression et de représailles du gouvernement, exhortent le peuple irlandais dans le même sens.

L'évêque de Cloyne, un des plus importants diocèses de l'Irlande, notamment, en comparant dans une lettre pastorale la situation de l'Irlande et celle de la Belgique pendant l'occupation allemande, observe que les crimes et les meurtres commis par les extrémistes irlandais font beaucoup de mal à l'Irlande et lui aliènent la sympathie du monde extérieur.

L'évêque déclare ensuite que ce n'est pas dans le crime et le meurtre que se trouve le chemin de la liberté.

Chorale sédunoise

Assemblée générale mercredi 9 courant à 20 h. 30, au local ordinaire Hôtel de la Poste. Vendredi 11, répétition générale: Basses à 20 h. 30; ténors à 21 h. Le Comité.

L'imitation établit précisément l'excellence du produit imité car seule une marque excellente et dont le succès s'est affirmé — comme le Tobleron — peut provoquer la contrefaçon; mais le consommateur avisé repoussera les imitations à bas prix qu'il sait de basse qualité.

POURQUOI DEMAIN? puisque c'est aujourd'hui que vous devez acheter des **Tablettes Gaba** pour vous préserver de la toux, des maux de gorge et de l'enrouement.

Méfiez-vous! Exigez les **Tablettes Gaba** en boîtes bleues à fr. 1.75.

VERMOUTH NOBLESSE
Pâtisseries gourmandes

BOUCHERIE SCHWEIZER, SION
aujourd'hui
boudins
et saucisses au foie

CHANGE A VUE
Communiqué par la
Banque Cantonale du Valais
(sans engagement)

| | demande | offre |
|-----------|---------|-------|
| Paris | 44.— | 45.— |
| Berlin | 10,20 | 10,65 |
| Milan | 22.— | 23,20 |
| Londres | 23,90 | 24,20 |
| Vienne | 1,50 | 1,65 |
| Bruxelles | 45,50 | 47.— |

Déborah

Elle reconnaissait qu'elle avait péché volontairement ou involontairement. Elle était sur le point d'aimer de tout son cœur un homme dont elle avait érigé l'image dans son âme à la place du mari qui avait trahi son espoir.

Elle ressentait une telle angoisse à l'idée que lui aussi pouvait être indigne de son amour, qu'elle souffrait encore plus que lorsqu'elle s'était aperçue que le héros qu'elle s'était créé, lors de son mariage, n'existait que dans son imagination.

Elle se dit que l'un et l'autre l'avaient trompée.

Sa jeune conscience les condamnait avec véhémence et sans rémission. C'était Liliane qui avait raison, après tout, elle connaissait le monde. L'amitié qui l'avait soutenue pendant ces derniers jours, cette amitié qu'elle croyait si pure et si dévouée, d'autres, et Jim lui-même, peut-être, la voyaient sous un autre jour.

Ma chère, ils commencent toujours comme ça, avait dit Liliane.

Il avait sans doute commencé ainsi quand il avait fait la cour à Lady Kingsfold et, maintenant, la pauvre femme souffrait de son abandon.

Après tout, tant pis pour elle, se disait Déborah à elle-même.

Pourtant son cœur avait eu un frémissement de pitié en entendant la voix angoissée de la délaissée. Qui était-elle pour condamner cette femme fière et belle qui aimait Jim?

Elle reconnaissait la faute involontaire qu'elle avait commise et elle résolut d'en appeler à toute sa volonté pour se guérir de cette nouvelle affection.

Mais, malgré la résolution qui la fortifiait, le souvenir du visage de Jim, de son sourire sarcastique, de son petit rire ironique, de ses yeux bleus et las, qui ne souriaient qu'à elle seule, tout cela faisait souffrir son cœur d'une jalousie que l'amitié peut aussi ressentir cruellement.

Dans son esprit, bien malgré elle, Lady d'Alton trouvait pour Halshurst des défenses éloquentes. Elle se rappelait que, si puissants qu'avaient été ses sentiments envers elle, elle ne pouvait lui reprocher de les lui avoir avoués! Quand avait-il jamais manqué au respect qu'il devait à son intimité? Ne l'avait-il pas gardée innocente et pure ainsi qu'elle aurait pu se garder elle-même? Et même ne s'était-il pas volontairement écarté, éloigné d'elle malgré ses desirs.

Ma chère, ils commencent toujours comme ça, avait dit Liliane.

Déborah laissa tomber sa tête sur sa poitrine.

Sa désolation était grande et sa fierté se trouvait ébranlée profondément, car d'autres paroles de Liliane lui revenaient encore:

Supposez-vous que, parce que vous êtes bonne et sincère, la tentation ne puisse pas vous atteindre comme les autres?

Déborah cachait son visage dans ses mains! Il lui fallait maintenant supporter l'expérience

amère de trouver la fragilité humaine là où elle s'y attendait le moins, c'est à dire dans son propre cœur!

Elle commençait à voir combien il était difficile de vivre dans le monde sans en faire réellement partie. L'ombre du péché obscurcissait tellement son innocence qu'elle la croyait compromise. Déborah avait inconsciemment compté pour elle sur la perfection, comme elle l'exigeait de ceux qu'elle aimait. Violentement, tout à coup elle venait de s'apercevoir que la perfection n'était pas de ce monde; son cœur si chaste avait eu besoin d'être éprouvé pour relever pur; la force même lui avait fait défaut.

Humiliée, anéantie, Déborah comprit pour la première fois la vérité de ces mots, dont le sens si profond était pour elle resté vague jusqu'alors:

« Personne n'est parfaitement bon... »

— Ou avez-vous été? s'écria le général aigri. Vous auriez dû envoyer Wilson acheter les journaux. Vous êtes restée absente très longtemps. Il est presque l'heure du lunch. Que diable avez-vous pu faire?

L'impossibilité de se confier à lui obligea Déborah à trouver une réponse évasive. Mais il ne fut pas utile de lui faire sa lecture des qu'il eut appris la présence de lady Kingsfold car il insista pour l'habiller tout de suite afin de descendre déjeuner.

Déborah dut donc abandonner le projet qu'elle avait fait de loucher en haut avec lui, et elle descendit dans la salle à manger, où la compagnie fut augmentée par l'arrivée de Mrs. Sawyer, qui n'était venue que fort rarement rendre visite à Déborah.

— On m'a dit que vous étiez à Londres, ma chère, dit-elle à Liliane avec effusion, en saluant et en faisant à peine attention à Déborah, que comme beaucoup d'autres, elle considérait comme insignifiante! Je suis allée chez vous, et l'on m'a appris que vous étiez ici, alors, j'ai eu l'idée d'entrer et de féliciter Sir Arthur de sa guérison, par la même occasion.

— Palsambleu! fit le général en reprenant un peu de ses manières passées, nous avons été tellement enrhumés depuis ma maladie que je ne sens tout perclus. C'est vraiment charitable à vous d'avoir voulu venir nous distraire.

— On me dit que Jim a partagé votre exil, dit Mrs. Sawyer innocemment.

— Pourquoi ne venez-vous pas à Nice, Sir Arthur? demanda Lady Kingsfold d'un air languissant. C'est ça qui vous ferait le plus de bien, j'en suis certaine. Mon mari doit y aller tout de suite après Noël; je ne sais pas ce qu'il a et moi et Maudie allons le suivre tout à fait à contre-cœur. Il serait enchanté de vous y trouver. Vous pourriez aller faire des petits tours à Monte-Carlo, cela vous ferait plus de bien que de rester à Brighton.

— Ne nous enlevez pas le général, s'écria Mrs. Sawyer, c'est mon unique espoir, tous les gens que je connais s'en vont. Je vais rester seule en Angleterre!

— Et Jim? dit Lady Kingsfold d'un ton sec.

— Je croyais que Jim avait renoncé à la chasse.

— Je rentre chez moi, déclara Halshurst d'un ton bref.

— Il serait parti ce matin, mais je l'ai rencontré dans Bond Street et lui ai persuadé d'attendre un train plus tard, dit Joé Delafoa.

Liliane se taisait, elle avait l'air très fragile, pâle et émaciée. Le grand deuil ne lui allait pas.

Le déjeuner terminé Lord Halshurst prit congé accompagné de Joé.

Il ne trahit, ni par un regard, ni par un signe, un intérêt particulier pour Déborah. Cela sembla à cette dernière une nouvelle preuve de sa mauvaise conscience. Qu'y a-t-il à cacher dans une honnête amitié?

Après son départ, elle regarda le beau visage fané de la femme qu'il avait aimé jadis, car il l'avait aimée, sans aucun doute. Elle se disait avec colère qu'il avait perdu la vie de cette malheureuse et qu'à présent il avait assez d'elle. Toute son âme Loyale se revolta contre lui, pleine d'un vertueux mépris.

Déborah pardonnait de tout son cœur à Lady Kingsfold son regard languissant et impertinent, car Déborah avait des instincts généreux et elle ne pensait pas qu'elle laissait voir, dans ses yeux, la généreuse pitié qu'elle ressentait pour cette pauvre femme au moment où elles se dirent adieu, en se touchant à peine la main.

Ce soir-là, lady d'Alton alla chercher Liliane dans sa chambre, car elle avait le sentiment d'avoir été injuste envers elle.

— Vous m'avez affirmé, fit-elle, que si je connaissais le monde, je vous remercierais de ce que vous m'avez dit hier. Eh bien, j'ai réfléchi. Vous aviez raison et je viens vous remercier.

